



LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE
AU SERVICE DES CLUBS

LA LIGUE

et vous!

N°7

SOMMAIRE

Page 2 :

FMI

Page 3 :

F.A.F.A

Page 4 :

Assurance licences 25/26

Page 5 :

Prérequis licences 25/26

Page 6 :

Assistance Juridique

Pages 7 & 8 :

Procès-Verbaux

Page 9 :

Nous Joindre

75 77 78 91
92 93 94 95



FMI



En vue de la saison 2025-2026 et du retour des compétitions, voici des informations ci-dessous sur la réinitialisation des paramètres de la FMI ainsi qu'un rappel sur les bonnes pratiques de début de saison.

Plusieurs points sont abordés dans cet article :

1. Versions disponibles
2. Mots de passe
3. Paramétrage utilisateurs / équipes
4. Préparation des équipes
5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !
6. Ressources d'aide



[Cliquez ici](#) pour tout savoir sur réinitialisation des paramètres de la FMI ainsi qu'un rappel sur les bonnes pratiques de début de saison.

75 77 78 91
92 93 94 95



F.A.F.A



Les dispositifs **F.A.F.A Equipement** et **F.A.F.A Transport** sont ouverts pour la saison 2025-2026. Vous pouvez dès maintenant saisir des dossiers sur l'outil en ligne pour le compte des collectivités. Les clubs peuvent également saisir en ligne leurs dossiers Transport et Equipement (s'ils sont porteurs de projets) à partir de **Footclubs**. Voici les principales nouveautés du dispositif :

- Equipements Clubs et Collectivités
 - Transport (Clubs)
 - Borne de recharge électrique



Pour retrouver toutes les informations par rapport au F.A.F.A ainsi que les différents cahiers des charges, n'hésitez pas à **[cliquer ici](#)** !



Assurance licences 25/26



INFORMATIONS IMPORTANTES :

- Contrats d'assurance licence
- La possibilité de souscrire des garanties complémentaires
- Vos contacts (pour les personnes physiques)
- Vos contacts (pour les clubs)



Pour tout savoir sur les licences et assurances, [cliquez ici !](#)



Prérequis licences 25/26

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint :

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider.
En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.



Assistance Juridique

Pour les clubs



Le monde du sport est amené à se professionnaliser pour faire face à une judiciarisation croissante dans un contexte réglementaire qui évolue et se complexifie.

Fort de ce constat, la Ligue de Paris a travaillé, pendant plusieurs mois, avec un Cabinet d'avocats expert dans l'industrie du sport et les institutions sportives afin de pouvoir proposer à la fois à ses Districts et à ses clubs un accompagnement dans les problématiques juridiques qu'ils rencontrent au quotidien.

Ainsi, nous vous proposons une permanence juridique mensuel :

« ASSISTANCE CLUB »

Un ou plusieurs avocats du Cabinet seront présents au siège de la Ligue et recevront les Clubs afin de leur apporter une assistance juridique. Les rendez-vous pourront se faire par téléphone ou par voie de visio-conférence.

Les clubs seront reçus sur rendez-vous.



Retrouvez plus d'informations sur notre site internet en cliquant [ici](#) !





Procès-Verbaux

Commission Régionale Futsal
N°2



Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors

Commission Régionale du Football Entreprise & Critérium



Commission Régionale Futsal
N°3



Procès-Verbaux

Commission Régionale du Football Féminin



Commission des Statuts et Règlements &
Contrôle des Mutations



Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes



Commission Régionale Futnet





Nous Joindre

Horaires d'ouvertures du standard téléphonique

01 42 44 12 12

LUN. - VEN.

09h30 - 12h30

13h30 - 17h30

SAM. - DIM.

Permanence Téléphonique



Contacts

DA COSTA Sandra

01 85 90 04 90

Responsable IR2F

DUBOIS Alexia

01 85 90 03 77

Département Technique

NOGUEIRA Stacy

01 85 90 04 73

Chargée de Formation BEF

SALISSOU Raïssa

01 42 44 12 25

Formation Initiale Arbitrage

Retrouvez toute l'actualité du
Football Francilien sur les réseaux

paris-idf.fff.fr



75 77 78 91
92 93 94 95